



VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20201214-20-DCM-DGS-133-AR  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Monsieur le Maire  
Hervé STASSINOS

Le Pradet, le 28 octobre 2020

**Réf :** MC/NP/MV N°099/2020

**Objet :** demande de protection fonctionnelle

Monsieur le Maire,

J'ai subi plusieurs attaques verbales, suivies de parutions calomnieuses sur les réseaux sociaux, commises par un de mes voisins qui a fait état de mon statut d'élue municipale.

J'ai donc porté plainte et le procureur a décidé de se saisir de cette affaire.

Je sollicite donc la protection fonctionnelle pour m'aider dans ma défense.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

Martine CLOPIN  
Conseillère Municipale



COMMISSARIAT  
SUBDIVISIONNAIRE DE LA GARDE,  
AVENUE JACQUES DUCLOT  
83130  
LA GARDE  
Tel : 04 94 75 88 88  
Fax : 04 94 75 88 93

## RECEPISSE DE DECLARATION

**Madame CLOPIN MARTINE**

née le 24/02/1950 à LYON 2ème (RHONE) , de nationalité FRANCAISE, RETRAITEE,

Demeurant : CHE DE LA CARRAIRE au PRADET 83220 (VAR)

Précisions : LES CIGALONS BAT E

Téléphone domicile : 0610767432

Communication électronique demandée : OUI - E-mail : martineclop@hotmai.fr - Tél.  
portable : 0610767432

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :

**DIFFAMATION ENVERS UN FONCTIONNAIRE UN DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE  
PUBLIQUE OU UN CITOYEN CHARGE D'UN SERVICE PUBLIC PAR PAROLE  
IMAGE ECRIT OU MOYEN DE COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE**

survenue

Entre le 24/09/2020 à 12:40 et le 04/10/2020 à 14:00, PERIODE NORMALE  
CHE DE LA CARRAIRE au PRADET (VAR)

**VEHICULE :**

**MODE D'OPERER :**

**PREJUDICES :**

Butin :

Dégâts :

Préjudice :

Plainte déposée le 05 octobre 2020 sous le numéro de P. V. : n°2020/015702

**Objets signalés :**

**Article 441-6 du Code Pénal**

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Fait à LA GARDE, le 05 octobre 2020

CORTES JULIEN  
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE



# COMPTE RENDU

COMMISSARIAT  
SUBDIVISIONNAIRE DE LA GARDE,  
AVENUE JACQUES DUCLOT  
83130  
LA GARDE  
Tel : 04 94 75 88 88  
Fax : 04 94 75 88 93

## D'INFRACTION INITIAL PV n° 00744/2020/015702

Code INSEE : 83137

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>VICTIME</b>       | <b>Madame CLOPIN MARTINE</b><br>née le 24/02/1950 à LYON 2ème (RHONE), de nationalité FRANÇAISE, RETRAITEE,<br>Demeurant : CHE DE LA CARRAIRE au PRADET 83220 (VAR)<br>Précisions : LES CIGALONS BAT E<br>Téléphone domicile : 0610767432<br>Communication électronique demandée : OUI - E-mail : martineclop@hotmai.fr - Tél. portable : 0610767432 |
| <b>Préjudice</b>     | Butin : Dégâts : Préjudice :   |
| <b>INFRACTION(S)</b> | <b>DIFFAMATION ENVERS UN FONCTIONNAIRE UN DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE PUBLIQUE OU UN CITOYEN CHARGE D'UN SERVICE PUBLIC PAR PAROLE IMAGE ECRIT OU MOYEN DE COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE (371)</b>   |
| <b>FAIT</b>          |  |
| Date/Lieu            | Entre le 24/09/2020 à 12:40 et le 04/10/2020 à 14:00, PERIODE NORMALE<br>CHE DE LA CARRAIRE au PRADET (VAR)  |
| Véhicule             |  |
| Personnes remarquées | Un homme   |
| Manière d'opérer     |  |
| Mobile               |  |

### OBJET :

P. V. : n°2020/015702

Affaire contre BRESSY DANIEL

Pièces jointes :  
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de  
la République TJ de TOULON  
ISABELLE FRANCOU  
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE  
POLICE

Le :

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt,  
Le cinq octobre, à neuf heures quarante trois

Nous, JULIEN CORTES  
GARDIEN DE LA PAIX  
En fonction à TOULON

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à TOULON

--- Nous trouvant au service,  
--- Agissant en matière de flagrance,  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---  
--Constatons que se présente devant nous la personne ci dessus dénommée qui déclare :---  
---SUR LES FAITS:---  
---"Je réside à l'adresse précitée,et jeudi 24 septembre 2020 vers 09h je rentrais en voiture,et j'ai croisé un monsieur sur le chemin dans notre résidence avec un chien en lesse.Je savais que ce monsieur n'habitait pas là,et je lui ai demandé ce qu'il faisait là avec son chien car les chiens sont interdits dans la résidence."---  
---"Ce monsieur m'a répondu sèchement qu'il faisait ce qu'il voulait et qu'il fréquentait un chemin municipal .quand je lui ai demandé s'il avait un sac pour ramasser les déjections,il m'a demandé si je portais un string;Du coup j'ai préféré continuer ma route,et il s'est positionné devant mon véhicule,et je lui ai demandé de



me laisser partir pour rentrer chez moi. Quand je suis repartie il était toujours là a tapé sur son téléphone."---

---"Dans l'après, midi j'ai reçu des messages sur un site du pradet. Je n'ai jamais répondu, et il a écrit durant 8 jours en me traitant de blonde toute refaite avec des substances animales, en m'envoyant des photos de mon véhicule, et disait que j'étais responsable de tous les panneaux, et que j'aurais pu être la femme d'HITLER, et que j'aurais pu habiter VICHY, etc."---

---"Je précise que je suis conseillère municipale, et lui dit que j'ai fait installer ces panneaux par mon fonction.

---"Je vous remets tous les documents attestant de ces diffamations."---

---"Je désire déposer plainte contre ce monsieur daniel BRESSY qui habite résidence les santolines chemin de la carraire 83220 LE PRADET. Je vous ai remis une photo de cet homme de 60 ans environ que j'ai retrouvé sur le site."---

---"Je prends acte des dispositions de l'article 10-2 du code de procédure pénale, et je me réserve le droit d'y recourir."---

---"Je prends acte que toute fausse déclaration pourrait entraîner des poursuites à mon encontre."---

---"Je prends acte que vous me remettez un récépissé de déclaration ainsi que copie de ma plainte à ma demande."---

---Après lecture faite personnellement persiste et signe avec nous le présent ce jour à 10heures05;---

LA PLAIGNANTE

L APJ

